

Le rôle des accompagnateurs Comment ça marche ?

Premier contact des enfants avec la colo, les convoyeuses et convoyeurs effectuent un véritable travail d'équipe qui ne laisse rien au hasard

Le jour du départ :



L'équipe des accompagnateurs (reconnaisable avec un gilet fuchsia) constituée en amont est présente au point rencontre pour accueillir les enfants et leurs parents.



Document obligatoire, les parents remettent aux accompagnateurs le livret sanitaire validé de l'enfant. C'est un moment d'échange.

Pendant le voyage :



S'ils sont là pour garantir la sécurité des enfants et leur bien-être, les accompagnateurs peuvent aussi rassurer ceux qui quittent leurs parents pour la première fois.



A toutes les étapes du voyage, les enfants sont comptés, et ce jusqu'à l'arrivée sur le lieu de la colo.

Les accompagnateurs apprennent aux enfants à se repérer dans tous types de transports (train, métro, avion, bus...)

A l'arrivée :



La mission des accompagnateurs s'achève à l'arrivée au centre de vacances lorsqu'ils rencontrent le directeur du centre.

Les accompagnateurs devront ultérieurement rendre compte au responsable de la CMCAS du déroulement de leur mission.

UNE RESPONSABILITE COUVERTE

Le chef de convoi et les accompagnateurs ont la garde et l'entière responsabilité des jeunes dès que les parents les leur confient effectivement. La police d'assurance souscrite par les Activités Sociales couvre l'ensemble des risques encourus par les enfants et les accompagnateurs. Les personnels des IEG sont considérés comme chargés de mission par les employeurs. Ils sont couverts au titre des accidents du travail pendant leur détachement.



QUI, QUOI, COMMENT ?

Agents en activité ou retraités, mais aussi conjoints et enfants à partir de 18 ans, tout le monde peut devenir accompagnateur et participer ainsi au succès des colos !!

N'hésitez pas à vous rapprocher de votre CMCAS ou SLVie pour vous renseigner.



JAMAIS SEULS

Une astreinte téléphonique vient en appui permanent aux accompagnateurs et aux jeunes de 15-17 ans sur toute la durée de leur trajet.

FOCUS SUR LES MOYENS BENEVOLES

Dans le cadre des convois des enfants en colo, tous les agents des IEG qui souhaitent s'investir ou donner un peu de leur temps pour les Activités Sociales, peuvent bénéficier d'heures moyennes bénévoles, via des heures de détachement durant leur temps de travail pour devenir accompagnateur.